

## **Crise des Carburants : Des avancées arrachées mais une vigilance intacte. L'OTRE obtient des concessions et demande à ses structures adhérentes de suspendre les mouvements, sans baisser la garde**

À la suite des fortes réserves qu'elle avait exprimées le 28 mars dernier concernant l'annonce d'une aide forfaitaire ciblée à destination des transporteurs routiers — jugée insuffisante, complexe et non pérenne — l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) a obtenu du Gouvernement des avancées, certes imparfaites, mais néanmoins significatives.

Ces évolutions permettent aujourd'hui d'engager une suspension provisoire des mouvements dans les territoires.

À l'issue des échanges, l'OTRE a obtenu :

- La confirmation du **caractère reconductible de l'aide**, en fonction de l'évolution des conséquences du conflit iranien sur les prix des carburants ;
- Le maintien du principe d'une aide forfaitaire par véhicules ;
- L'élargissement du dispositif à **l'ensemble des entreprises du transport routier (marchandises, voyageurs et sanitaire), quelle que soit leur taille**, sous réserve d'une demande de report de charges ;
- Un traitement immédiat et accéléré des demandes de report de charges ;
- Un versement rapide des aides.

Dans un souci d'apaisement et de responsabilité, l'OTRE demande la suspension provisoire des mouvements engagés dans les régions. **Toutefois, l'organisation alerte sur le niveau insuffisant de l'aide forfaitaire concernant :**

- Les **autocars effectuant des services non conventionnés** (occasionnels et touristiques) ;
- Les **véhicules utilitaires et véhicules sanitaires**.

L'OTRE demande en conséquence **une révision immédiate de ces montants**.

L'OTRE **appelle le Gouvernement à garantir :**

- Un traitement rapide et simplifié des demandes de report de charges sans « tracasserie » administrative ;
- L'acceptation systématique des demandes formulées par les entreprises ;



- Le versement de l'aide dès le dépôt de la demande de report, sans attendre la confirmation de l'URSSAF ;
- Le versement de l'aide sur la seule base de la demande de report de charges déposée, sans justificatif supplémentaire.

**L'organisation prend acte du caractère reconductible de l'aide et restera particulièrement vigilante quant au respect strict des engagements pris. À défaut, le Gouvernement prendrait la responsabilité d'une aggravation de la colère des transporteurs routiers et de la reprise de mouvements de contestation durcis sur l'ensemble du territoire et Paris.**

Enfin, l'OTRE réaffirme avec force la nécessité de mettre en œuvre, sans délai, des mesures structurelles ambitieuses permettant aux nombreuses TPE, PME et ETI du transport routier de vivre dignement de leur activité.

À ce titre, elle réaffirme l'importance et l'urgence des mesures structurelles suivantes :

- Une **révision profonde et immédiate des règles d'indexation gazole** prévues par la loi, afin d'en simplifier le mécanisme **par l'application d'une règle de calcul unique, lisible et opposable** ;
- Un renforcement du code des transports, notamment dans la définition et la sanction des pratiques de **prix abusivement bas** ;
- Un durcissement des contrôles et des sanctions à l'encontre des donneurs d'ordre ne respectant pas **les délais de paiement** ;
- Un renforcement effectif des contrôles et des sanctions visant les pratiques de **cabotage illégal** par certains pavillons étrangers ;
- **L'encadrement strict des temps d'attente chez les clients**, assorti du paiement systématique d'indemnités aux transporteurs en cas de dépassement,

#### À propos de l'OTRE

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) représente les entreprises de transport routier et prestataires logistiques françaises, majoritairement des ETI, PME et TPE à capitaux patrimoniaux. Elle défend au quotidien leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, dans les négociations sociales de branche et au sein des instances professionnelles nationales et européennes. Au 31 décembre 2024, elle représente 3600 entreprises adhérentes pour 110.000 salariés.

**CONTACT PRESSE :** Jea, Marc RIVERA – 06.30.12.37.37